SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 12 décembre 2011, à 19 h 32, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences:

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

11-12-1109 ORDRE DU JOUR

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 12 décembre 2011 soit et il est, par les présentes, adopté en y ajoutant les points suivants :

- 5.4 Règlement hors cour / Pavages d'Amour inc. / Dommage à une borne d'incendie et au réseau d'aqueduc
- 5.5 Attestation pour demande de certificat d'autorisation / MDDEP / Autorisation de signature
- 18.9 Avis de motion / Règlement nº 1480-07 / Règlement modifiant de nouveau le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités

Et en y retirant le point suivant :

15.2 Retrait / Arrêts obligatoires / Passage piétonnier – rue Bellini

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion Présences

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 21 novembre 2011 / Séance extraordinaire du 29 novembre 2011

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. AFFAIRES DU CONSEIL

- 4.2 Centre d'histoire La Presqu'île / Célébration du 20^e anniversaire / Souper spectacle
- 4.4 Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges / Souper bénéfice / Happening 2012
- 4.8 CIT La Presqu'Île / Approbation / Règlements / Réserve financière
- 4.14 Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges / Campagne de poinsettias 2011

5. GREFFE

- 5.1 Cession / Lot projeté 4 874 622 / Prolongement non utilisé de la rue Boileau / Agrandissement du stationnement de l'AMT
- 5.2 Règlement hors cour / Réclamation / Refoulement d'égout / 131, rue de l'Hôtel-de-Ville /
- 5.3 Nuisance / Enlèvement de débris / 230, boulevard Harwood / Mandat
- 5.4 Règlement hors cour / Pavages d'Amour inc. / Dommage à une borne d'incendie et au réseau d'aqueduc
- 5.5 Attestation pour demande de certificat d'autorisation / MDDEP / Autorisation de signature

6. TRÉSORERIE

- 6.1 Liste des comptes
- 6.2 Transferts budgétaires
- 6.3 Assurances générales 2012
- 6.4 CIT La Presqu'Île / Budget 2012 / Programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014

7. RESSOURCES HUMAINES

- 7.1 Service de la trésorerie / Embauche à titre régulier / Chef de division Comptabilité et budget
- 7.2 Régime complémentaire de retraite / Transfert de droits en contexte d'insuffisance de solvabilité
- 7.3 Comité de santé et sécurité au travail / Réunion du 1^{er} juin 2011 cols blancs
- 7.4 Service des eaux / Fin d'emploi / Opérateur d'usine de traitement de l'eau potable temporaire
- 7.5 Service action communautaire / Embauches temporaires / Étudiants surveillants de patinoires
- 7.6 Régime complémentaire de retraite / Transfert de droits en contexte d'insuffisance de solvabilité
- 7.7 Service des travaux publics / Attribution de poste à titre régulier / Préposé Aqueduc et égouts
- 7.8 Service des travaux publics / Attribution de poste à titre régulier / Opérateur-chauffeur
- 7.9 Service du développement et de l'aménagement du territoire / Confirmation / Agent de bureau 2

8. COMMUNICATIONS

9. INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE

- 9.1 Contrat de soutien aux logiciels et aux progiciels / GFI Solutions d'affaires inc. / Renouvellement
- 9.2 Appel de propositions pour la fourniture d'un service d'accès Internet à haute vitesse dans les zones non desservies / Appui à la MRC de Vaudreuil-Soulanges

10. ARTS ET CULTURE

10.1 Maison Trestler / Aide financière supplémentaire

11. ACTION COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Dépôt du plan directeur des voies cyclables sur le territoire de la Ville
- 11.2 Tenue de l'événement « La féérie de Noël » / Fermeture de la rue Saint-Michel / Autorisation

12. PROTECTION PUBLIQUE

12.1 Autorisation / Occupation d'une partie de la caserne Lotbinière / Unité communautaire de mesures d'urgence Montérégie

13. TRAVAUX PUBLICS

13.1 Résiliation de contrat / Déneigement / Stationnements de la caserne, des ruelles et des puits - secteur éloigné

14. **EAUX**

- 14.1 Prolongation de contrat / Appel d'offres nº 401-110-08-31 / Exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes
- 14.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-47 / Gestion des boues de la station d'épuration

15. SERVICES TECHNIQUES

- 15.1 Ordres de changement n° 1 à 9 / Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable rue Saint-Joseph et avenue Saint-Henri / Réhabilitation du réseau routier sur l'avenue Saint-Henri
- 15.3 Ordre de changement n° 13 / Construction de la caserne d'incendie rue Forbes / Règlement n° 1583
- 15.4 Choix des professionnels / Travaux de prolongement de la rue Montgomery (voirie et drainage) / Règlement n° 1638
- 15.5 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Caractérisation biologique / Terrains non bâtis en zone blanche / Appel d'offres n° 401-110-11-52 (401-110-158)
- 15.6 Critères d'évaluation et de pondération / Services professionnels / Inspection de la mise en place des parties de toiture « C » et « D » du Centre multisports / Appel d'offres n° 202-110-1601-12
- 15.7 Acquisition / Lots 4 609 590, 4 609 591, 4 609 592 et 4 609 593 (rues) / Lots 4 609 514 et 4 609 594 (passages piétonniers) / Parties des rues Beethoven, de Tonnancour, Bach et Schubert / Officialisation des arrêts obligatoires
- 15.8 Acquisition / Lots 4 712 154 (rue) et 4 712 078 (passage piétonnier) / Partie de la rue Mozart / Officialisation des arrêts obligatoires
- 15.9 Ordre de changement n° 1 / Démolition de la caserne sur la rue Jeannotte et construction d'un stationnement pour l'aréna / Règlement n° 1610

16. URBANISME

- 16.1 Comité consultatif d'urbanisme / Réunion du 15 novembre 2011
- 16.2 PIIA / 282 à 284, rue Chicoine / Rénovation extérieure et agrandissement du bâtiment existant / Zone C2-718 / CCU n° 11-11-175
- 16.3 PIIA / 415, avenue Saint-Charles / Remplacement des fenêtres, des escaliers d'issue et du revêtement de toit (bâtiment d'intérêt patrimonial et noyau patrimonial du Vieux-Vaudreuil) / Zone C2-258 / CCU n° 11-11-176
- 16.4 Dérogation mineure / 2499, rang Saint-Antoine / Quais de chargement/déchargement en cour avant / Lot 2 325 620 / Zone I2-752 / CCU n° 11-11-177
- 16.5 Modification au Règlement de zonage n° 1275 / 1005, avenue André-Chartrand / Autorisation / Groupe usage « commerce de quartier (C2) » / Proposition d'implantation d'une nouvelle construction et aménagement des accès (PIIA) / Zone C2-415 / CCU n° 11-11-178
- 16.6 PIIA / 40, rue Saint-Michel / Restauration de la galerie (bâtiment d'intérêt patrimonial et noyau patrimonial du Vieux-Vaudreuil) / Zone H5-254 / CCU n° 11-11-179
- 16.7 Achat de cases de stationnement / 418, avenue Saint-Charles / CCU nº 11-11-180

17. ENVIRONNEMENT

17.3 Prix Hubert-Reeves / Lauréats 2011

18. RÉGLEMENTATION

18.1 Avis de motion / Règlement nº 1633 / Plans et devis / Surveillance des travaux / Honoraires professionnels / Pavage, bordures, trottoirs, piste cyclable et travaux connexes / Partie de la rue Elmer-Lach et de l'avenue André-Chartrand

- 18.2 Adoption de projet / Règlement nº 1638 / Protocole d'entente à intervenir entre la Ville et « Fréchette Construction inc. » / Travaux de voirie et de drainage / Prolongement de la rue Montgomery
- 18.3 Avis de motion / Règlement nº 1638 / Protocole d'entente à intervenir entre la Ville et « Fréchette Construction inc. » / Travaux de voirie et de drainage / Prolongement de la rue Montgomery
- 18.4 Adoption premier projet / Règlement nº 1275-165 / Modification à la grille des usages et normes de la zone C2-415 / Autorisation / Classe d'usage commerce urbain (C2) / Secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de l'avenue André-Chartrand
- 18.5 Avis de motion / Règlement nº 1275-165 / Modification à la grille des usages et normes de la zone C2-415 / Autorisation / Classe d'usage commerce urbain (C2) / Secteur du boulevard de la Cité-des-Jeunes et de l'avenue André-Chartrand
- 18.6 Adoption / Règlement nº 2005-05 / Augmentation du fonds de roulement
- 18.7 Adoption / Règlement nº 1275-163 / Modification de l'article 3.1.8 / Autorisation / Bureau de professionnels et autres commerces de services situés dans une habitation unifamiliale jumelée ou contiguë
- 18.8 Adoption / Règlement nº 1275-164 / Autorisation / Usages additionnels à l'usage principal / Zone C3-217 / Secteur des Chenaux autoroute 40
- 18.9 Avis de motion / Règlement nº 1480-07 / Règlement modifiant de nouveau le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités

19. DIRECTION GÉNÉRALE

- 19.1 Autorisation de la directrice générale
- 19.2 Programme d'infrastructures Québec-Municipalités / Demande de subvention / Hôtel de ville / Autorisation de signature
- 20. PÉRIODE DE QUESTIONS ÉLUS
- 21. PÉRIODE DE QUESTIONS ASSISTANCE
- 22. LEVÉE DE LA SÉANCE

« ADOPTÉE »

11-12-1110 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation et de la séance ordinaire du 21 novembre 2011 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 29 novembre 2011 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

11-12-1111 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

11-12-1112 CENTRE D'HISTOIRE LA PRESQU'ÎLE / CÉLÉBRATION DU 20^E ANNIVERSAIRE / SOUPER SPECTACLE

CONSIDÉRANT l'invitation à participer au souper spectacle organisé dans le cadre des célébrations du 20^e anniversaire du Centre d'histoire La Presqu'île;

Il est PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent ET RÉSOLU unanimement QUE la Ville autorise l'achat de quatre (4) billets au montant de soixante-cinq dollars (65 \$) chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le souper spectacle au profit du Centre d'histoire La Presqu'île qui se tiendra le 4 février 2012 au Centre Paul-Émile Lépine de L'Île-Perrot;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

(Budget 2012).

« ADOPTÉE »

11-12-1113 FONDATION DES SOINS DE SANTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES / SOUPER BÉNÉFICE / HAPPENING 2012

CONSIDÉRANT l'invitation à assister à la 7^e édition du Happening de la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges au profit de la Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'achat de cinq (5) billets au montant de deux cent vingt-cinq dollars (225 \$) chacun, plus les taxes applicables le cas échéant, pour le souper bénéfice organisé par la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges qui aura lieu le 27 janvier 2012 au Pavillon sur le lac du Château Vaudreuil;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-310;

(Budget 2012).

« ADOPTÉE »

11-12-1114 CIT LA PRESQU'ÎLE / APPROBATION / RÈGLEMENTS / RÉSERVE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT l'adoption par le Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île (CIT), lors de la séance de son conseil tenue le 27 octobre 2011, des deux (2) règlements suivants :

- Règlement numéro CIT-00021 intitulé « Règlement constituant une réserve financière pour des projets d'amélioration du transport en commun sur le territoire du conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île »;
- Règlement numéro CIT-00022 intitulé « Règlement constituant une réserve financière pour compenser en tout ou en partie les augmentations futures des coûts du transport collectif de personnes »;

ATTENDU l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) applicable en vertu de l'article 10 de la *Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal* (L.R.Q., c. C-60.1);

ATTENDU qu'il y a lieu et qu'il est dans l'intérêt de la municipalité et de ses contribuables d'approuver ces règlements;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

D'approuver le règlement numéro CIT-00021 intitulé « Règlement constituant une réserve financière pour des projets d'amélioration du transport en commun sur le territoire du conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île », pour un montant d'un million de dollars (1 000 000 \$), adopté par le Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île le 27 octobre 2011;

ET d'approuver le règlement numéro CIT-00022 intitulé « Règlement constituant une réserve financière pour compenser en tout ou en partie les augmentations futures des coûts du transport collectif de personnes », pour un montant d'un million de dollars (1 000 000 \$), adopté par le Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île le 27 octobre 2011.

11-12-1115 FONDATION DES SOINS DE SANTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES / CAMPAGNE DE POINSETTIAS 2011

CONSIDÉRANT une demande d'aide financière formulée par la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de la campagne de poinsettias 2011 au profit de la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent ET RÉSOLU unanimement

QUE soit entériné le versement d'une aide financière de deux cents dollars (200 \$) à la Fondation des soins de santé de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de la campagne de poinsettias 2011;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-110-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-12-1116 CESSION / LOT PROJETÉ 4 874 622 / PROLONGEMENT NON UTILISÉ DE LA RUE BOILEAU / AGRANDISSEMENT DU STATIONNEMENT DE L'AMT

CONSIDÉRANT le projet de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) d'agrandir son stationnement à l'est de la gare Vaudreuil;

CONSIDÉRANT la demande de l'AMT pour la cession, à titre gratuit, mais sans garantie, du lot projeté 4 874 622, lequel constitue le prolongement non utilisé de la rue Boileau afin d'agrandir ledit stationnement;

CONSIDÉRANT la résolution 11-09-835 autorisant la création du lot projeté 4 874 622;

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de céder à l'AMT gratuitement, mais sans aucune garantie, le lot projeté 4 874 622;

QUE soit décrétée fermée la rue Boileau dans sa superficie visée par le lot projeté 4 874 622 et que celui-ci soit exclu du domaine public municipal;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, l'acte de cession à intervenir ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

11-12-1117 RÈGLEMENT HORS COUR / RÉCLAMATION / REFOULEMENT D'ÉGOUT / 131, RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE /

CONSIDÉRANT une réclamation de l'Industrielle Alliance au montant de seize mille cent quarante-neuf dollars et quatre-vingt-onze cents (16 149,91 \$) pour des dommages survenus aux biens d'une propriété sise au 131, rue de l'Hôtel-de-Ville, à la suite d'un refoulement d'égout le 4 juillet 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation de M. Olivier Van Neste, chef de division – Entretien des infrastructures:

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis ET RÉSOLU unanimement QUE la Ville accepte l'offre de règlement hors cour du dossier ci-haut mentionné, et ce, pour un montant total et final, en capital et frais, de seize mille cent quarante-neuf dollars et quatre-vingt-onze cents (16 149,91 \$), le tout conditionnellement à la signature, par la requérante et ses assurés, d'une transaction et reçu-quittance;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-995;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-12-1118 NUISANCE / ENLÈVEMENT DE DÉBRIS / 230, BOULEVARD HARWOOD / MANDAT

CONSIDÉRANT qu'une grande partie des débris de l'incendie survenu le 24 septembre 2011 au 230, boulevard Harwood, est toujours sur place;

CONSIDÉRANT que la présence de ces débris constitue une nuisance;

CONSIDÉRANT que la propriétaire a été requise de procéder à l'enlèvement de ces débris, mais refuse ou néglige de s'exécuter;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement

QUE la firme Dufresne Hébert Comeau, avocats, soit mandatée afin d'entreprendre les recours judiciaires appropriés pour l'émission d'une ordonnance d'enlèvement des débris présents sur le site ainsi que pour le recouvrement des sommes nécessaires à cette fin.

« ADOPTÉE »

11-12-1119 RÈGLEMENT HORS COUR / PAVAGES D'AMOUR / DOMMAGE À UNE BORNE D'INCENDIE ET AU RÉSEAU D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT que la Ville a effectué la retenue d'un montant de soixante-dix-huit mille six cent quatorze dollars et soixante-quinze cents (78 614,75 \$) dû à Pavages d'Amour inc. à la suite de dommages causés à une borne fontaine ainsi qu'à son réseau d'aqueduc en janvier 2008 sur le boulevard Harwood (autoroute 20);

CONSIDÉRANT que Pavages d'Amour inc. a intenté un recours judiciaire aux fins de réclamer le paiement de cette somme;

CONSIDÉRANT le recours de la Ville en demande reconventionnelle contre Pavages d'Amour inc. pour un montant de quatre-vingt-un mille trois cent soixante-neuf dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (81 369,97 \$) en raison des dommages susdits;

CONSIDÉRANT l'intervention au dossier de l'assureur de Pavages d'Amour inc. et son offre d'assumer 75 % du capital réclamé;

CONSIDÉRANT que la Ville ne devra assumer, dans le cadre du règlement hors cour à intervenir, qu'une somme de dix mille dollars (10 000 \$);

CONSIDÉRANT que le règlement hors cour à intervenir permettra d'éviter la tenue d'au moins deux (2) jours de procès ainsi que les frais inhérents;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le règlement hors cour des demande et demande reconventionnelle dans le dossier de la Cour supérieure du district de Beauharnois portant le numéro 760-17-002164-096 pour un montant total de dix mille dollars (10 000 \$), incluant le capital, les intérêts et frais, dans les deux (2) instances;

QUE le greffier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-995;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-12-1120 ATTESTATION POUR DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION / MDDEP / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'adoption de l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* prévoyant dorénavant l'obligation pour tout demandeur de certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, incluant les municipalités, de signer une déclaration attestant le respect de règles éthiques;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de désigner une personne autorisée à signer ladite déclaration;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement

QUE le greffier, M. Jean St-Antoine, ou la directrice générale, M^{me} Manon Bernard, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, toute déclaration visée à l'article 115.8 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

« ADOPTÉE »

11-12-1121 LISTE DES COMPTES

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des comptes soit approuvée telle que présentée par le trésorier:

QUE ce dernier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes totalisant un montant de sept millions cinq cent quarante-cinq mille cent quarante-sept dollars et dix-sept cents (7 545 147,17 \$).

« ADOPTÉE »

11-12-1122 TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville entérine les transferts budgétaires effectués totalisant trois cent vingt mille cent trente dollars (320 130 \$) tels que ventilés à la liste soumise par l'assistante-trésorière en date du 8 novembre 2011;

ET QUE la Ville entérine les transferts budgétaires effectués totalisant quatre-vingttreize mille neuf cents dollars (93 900 \$) tels que ventilés à la liste soumise par l'assistante-trésorière en date du 30 novembre 2011.

« ADOPTÉE »

11-12-1123 ASSURANCES GÉNÉRALES 2012

CONSIDÉRANT que la Ville de Vaudreuil-Dorion est membre de la Mutuelle des municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT la proposition déposée par la Mutuelle pour la couverture de risques en matière d'assurances générales;

Il est PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la proposition déposée par la Mutuelle des municipalités du Québec pour la couverture de risques en matière d'assurances générales, et ce, au montant de trois cent dix mille neuf cent treize dollars (310 913 \$), taxes applicables non comprises, pour la période du 31 décembre 2011 au 30 décembre 2012;

(Budget 2012).

« ADOPTÉE »

11-12-1124 CIT LA PRESQU'ÎLE / BUDGET 2012 / PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2012-2013-2014

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE soient acceptées les prévisions budgétaires du Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'Île, pour l'exercice financier 2012, montrant des revenus de fonctionnement de sept millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent treize dollars (7 698 213 \$) et des dépenses de fonctionnement de sept millions six cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent treize dollars (7 698 213 \$);

QUE soit approuvé le programme triennal des immobilisations 2012 à 2014 montrant des dépenses en immobilisations pour un montant total d'un million neuf cent trente-huit mille deux cent soixante-dix-sept dollars (1 938 277 \$);

QUE la contribution financière de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour l'année 2012 est établie à un million quatre cent quatre-vingt-six mille neuf cent vingt dollars (1 486 920 \$) quant aux dépenses d'administration et de transport, à neuf cent vingt mille neuf cent cinquante-deux dollars (920 952 \$) quant à la quote-part pour les frais d'exploitation des trains de banlieue et à soixante-sept mille cinq cents dollars (67 500 \$) quant à la quote-part du déficit du métro;

QUE le trésorier soit, par les présentes, autorisé à effectuer lesdits paiements en temps opportun;

(Budget 2012).

« ADOPTÉE »

11-12-1125 SERVICE DE LA TRÉSORERIE / EMBAUCHE À TITRE RÉGULIER / CHEF DE DIVISION – COMPTABILITÉ ET BUDGET

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 1^{er} décembre 2011;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville embauche M. Stéphane Dupont au poste régulier de chef de division – Comptabilité et budget, et ce, à compter du 13 décembre 2011, au salaire prévu à la classe 4B de l'échelle salariale incluse à l'Entente sur les conditions de travail des employés cadres en vigueur, le tout selon les recommandations formulées au document de l'application des règles relatives à l'intégration salariale;

QUE M. Dupont aura une période de probation de six (6) mois à la suite de laquelle, sur recommandation favorable du trésorier, il pourra être confirmé dans son poste, et ce, conditionnellement à la réussite d'une expertise médicale pré-embauche;

QUE des souhaits de bienvenue et de succès dans ses nouvelles fonctions soient adressés à M. Dupont;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-140;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-12-1126 RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE / TRANSFERT DE DROITS EN CONTEXTE D'INSUFFISANCE DE SOLVABILITÉ

CONSIDÉRANT la démission de l'employé nº 175 en date du 27 septembre 2011;

CONSIDÉRANT l'article 146 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec* (L.R.Q., chapitre R - 15.1) et dispositions accessoires;

CONSIDÉRANT la correspondance de Normandin Beaudry, actuaire et gestionnaire du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion, en date du 25 novembre 2011;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville s'engage à verser à la caisse de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion la somme de huit mille huit cent douze dollars et cinquante-quatre cents (8 812,54 \$) afin de permettre l'acquittement intégral des droits payables à l'employé n° 175, et ce, en date du 21 décembre 2011;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-210;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-12-1127 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL / RÉUNION DU 1^{ER} JUIN 2011 - COLS BLANCS

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail - cols blancs tenue le 1^{er} juin 2011 et de verser le document susdit aux archives de la municipalité.

« ADOPTÉE »

11-12-1128 SERVICE DES EAUX / FIN D'EMPLOI / OPÉRATEUR D'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE TEMPORAIRE

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville mette fin à l'emploi de M. Alain Leroux, opérateur d'usine de traitement de l'eau potable temporaire au sein du Service des eaux, et ce, à compter du 12 décembre 2011;

QU'il est entendu que M. Leroux n'a plus de lien d'emploi avec la Ville de Vaudreuil-Dorion.

11-12-1129 SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE / EMBAUCHES TEMPORAIRES / ÉTUDIANTS SURVEILLANTS DE PATINOIRES

CONSIDÉRANT les demandes d'approbation d'embauche temporaire de M. Marc Brunet, directeur adjoint au Service action communautaire, en date du 21 novembre 2011;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'embauche temporaire de MM. Frédérick Pazzi, Alexandre Fortier, Nicolas Gariépy, Ianick Calamia, Jonathan Martel et Samuel Monast Turbide à titre d'étudiants pour la surveillance des patinoires extérieures et/ou le patin libre à l'aréna, et ce, pour la période comprise entre le 15 décembre 2011 et le 30 mars 2012, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale *Employé étudiant* cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-701-30-160 et 02-701-31-160;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-12-1130 RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE / TRANSFERT DE DROITS EN CONTEXTE D'INSUFFISANCE DE SOLVABILITÉ

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11-09-825;

CONSIDÉRANT l'article 146 de la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec* (L.R.Q., chapitre R - 15.1) et dispositions accessoires;

CONSIDÉRANT la correspondance de Normandin Beaudry, actuaire et gestionnaire du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion, en date du 1^{er} décembre 2011;

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville s'engage à verser à la caisse de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Vaudreuil-Dorion la somme de douze mille huit cent quatorze dollars et soixante et onze cents (12 814,71 \$) afin de permettre l'acquittement intégral des droits payables à l'employé n° 355, et ce, en date du 21 décembre 2011;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-412-00-210;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-12-1131 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / ATTRIBUTION DE POSTE À TITRE RÉGULIER / PRÉPOSÉ – AQUEDUC ET ÉGOUTS

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 2 décembre 2011;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'attribution du poste de préposé – Aqueduc et égouts régulier au sein du Service des travaux publics à M. Simon Bélanger, et ce, à compter du 13 décembre 2011, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols bleus réguliers, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Bélanger aura une période d'essai d'un (1) mois prenant fin le 13 janvier 2012 et à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QU'il est entendu que M. Bélanger s'engage à obtenir à ses frais, dans un délai maximum de neuf (9) mois à compter de sa date d'entrée en fonction, son permis de conduire classe – 3, et ce, selon les termes et conditions énoncés à l'annexe H paragraphe B) de la convention collective de travail en vigueur;

QUE des félicitations soient adressées à M. Bélanger;

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-413-00-160 et 02-415-00-160:

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-12-1132 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / ATTRIBUTION DE POSTE À TITRE RÉGULIER / OPÉRATEUR-CHAUFFEUR

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection en date du 2 décembre 2011:

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise l'attribution du poste d'opérateur-chauffeur régulier au sein du Service des travaux publics à M. André Daoust, et ce, à compter du 13 décembre 2011, au salaire prévu à l'annexe D de l'échelle salariale des employés cols bleus réguliers, le tout selon les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur;

QUE M. Daoust aura une période d'essai d'un (1) mois prenant fin le 13 janvier 2012 et à la suite de laquelle, sur recommandation favorable de son supérieur immédiat, il pourra être confirmé dans son poste;

QUE des félicitations soient adressées à M. Daoust;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-320-00-160;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-12-1133 SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE / CONFIRMATION / AGENT DE BUREAU 2

CONSIDÉRANT l'évaluation favorable du rendement de M^{me} Jacinthe Sauvé en date du 5 décembre 2011;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme M^{me} Jacinthe Sauvé dans son poste régulier d'agent de bureau 2 au sein du Service du développement et de l'aménagement du territoire, et ce, à compter du 13 décembre 2011;

ET QUE des félicitations soient adressées à M^{me} Sauvé.

11-12-1134 CONTRAT DE SOUTIEN AUX LOGICIELS ET AUX PROGICIELS / GFI SOLUTIONS D'AFFAIRES INC. / RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT que le contrat annuel de soutien aux logiciels et progiciels de GFI Solutions d'affaires inc. utilisé par le Service de la trésorerie doit être renouvelé pour l'année 2012;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE le trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de soutien aux logiciels et progiciels n° RMU1187-07 et ses annexes soumis par la firme GFI Solutions d'affaires inc. pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012, et ce, pour un montant de vingt-neuf mille cinq cent trente-sept dollars et trente-quatre cents (29 537,34 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-414;

(Budget 2012).

« ADOPTÉE »

11-12-1135 APPEL DE PROPOSITIONS POUR LA FOURNITURE D'UN SERVICE D'ACCÈS INTERNET À HAUTE VITESSE DANS LES ZONES NON DESSERVIES / APPUI À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT que le programme « Communautés rurales branchées » du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) permet de soutenir financièrement le déploiement en milieu rural d'infrastructures technologiques capables d'offrir un service Internet haute vitesse (IHV) aux résidents qui n'ont pas cet accès;

CONSIDÉRANT que le Centre local de développement Vaudreuil-Soulanges a dénombré, en milieu rural aux limites du territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion, quelques résidents qui n'ont pas accès à un service IHV;

CONSIDÉRANT que l'entente de délégation de compétence du MAMROT signée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges en juillet 2011 lui permet de trouver une solution pour le déploiement d'un service IHV à prix compétitif;

CONSIDÉRANT que conformément à cette entente, la MRC de Vaudreuil-Soulanges a procédé à un appel de propositions public, le 5 octobre 2011, pour la fourniture d'un service IHV dans les zones rurales non desservies de son territoire;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges recommande, à la suite de cet appel de propositions, que :

- le fournisseur CSUR déploie ses services IHV dans la zone 2 (Sainte-Marthe, Saint-Lazare et Vaudreuil-Dorion [Fief]) tels que définis dans l'appel de propositions;
- le fournisseur Télécommunications XITTEL déploie ses services IHV dans la zone 3 (Les Cèdres et Vaudreuil-Dorion [Saint-Antoine]) tels que définis dans l'appel de propositions;

CONSIDÉRANT que la MRC de Vaudreuil-Soulanges doit recevoir l'appui des municipalités touchées par l'appel de propositions;

CONSIDÉRANT que le MAMROT doit vérifier la conformité de la recommandation et signer éventuellement des ententes avec les fournisseurs choisis;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement QUE la Ville de Vaudreuil-Dorion appuie le résultat de la démarche entreprise par la MRC de Vaudreuil-Soulanges et recommande au MAMROT de procéder aux analyses nécessaires pour octroyer les subventions aux fournisseurs CSUR (zone 2) et Télécommunications XITTEL (zone 3) pour le déploiement d'un service IHV dans les zones non desservies de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le cadre de l'application du programme « Communautés rurales branchées ».

« ADOPTÉE »

11-12-1136 MAISON TRESTLER / AIDE FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

CONSIDÉRANT l'importance historique et culturelle de la présence de la Maison Trestler au sein de la Ville:

CONSIDÉRANT que la Fondation de la Maison Trestler anticipe, pour son exercice financier 2011, un déficit d'exploitation de cinquante-cinq mille dollars (55 000 \$);

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU unanimement

QU'une aide financière spéciale non récurrente de cinquante-cinq mille dollars (55 000 \$) soit accordée à la Fondation de la Maison Trestler aux fins de l'aider à boucler son exercice financier 2011 après vérification des états financiers et dépôt des pièces justificatives;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-702-51-971;

QU'à cette fin sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE: 02-452-50-951 (Quote-part MRC – écocentre) 55 000 \$ À: 02-702-51-971 (Subventions) 55 000 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-12-1137 DÉPÔT DU PLAN DIRECTEUR DES VOIES CYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE

CONSIDÉRANT la volonté affirmée du Conseil municipal d'implanter un réseau de voies cyclables sécuritaire, intégré et continu sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'encourager l'utilisation de ce réseau, tant pour les déplacements que pour les loisirs;

CONSIDÉRANT que la présence d'un réseau de voies cyclables sur le territoire de la Ville contribue à la bonne santé physique de ses habitants;

CONSIDÉRANT que ce réseau est également susceptible de contribuer à une meilleure qualité de l'environnement;

CONSIDÉRANT que le Conseil adhère aux principes contenus au document intitulé « Plan directeur des voies cyclables » préparé par M. Denis Ladouceur, directeur du Service action communautaire, daté d'avril 2011;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le « Plan directeur des voies cyclables » présenté par M. Denis Ladouceur, directeur du Service action communautaire, daté d'avril 2011.

11-12-1138 TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « LA FÉÉRIE DE NOËL » / FERMETURE DE LA RUE SAINT-MICHEL / AUTORISATION

CONSIDÉRANT la tenue de l'événement « La Féérie de Noël » le 17 décembre 2011;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fermer à la circulation le tronçon de la rue Saint-Michel entre l'avenue Saint-Charles et la rue Louise-Josephte afin de rendre le site sécuritaire pour les participants;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise la fermeture du tronçon de la rue Saint-Michel entre l'avenue Saint-Charles et la rue Louise-Josephte le 17 décembre 2011 de 16 h à 22 h pour la tenue de l'événement « La féérie de Noël »;

QUE soit mandaté le Service des travaux publics de procéder à la fermeture de rue précitée ainsi qu'à l'installation de la signalisation requise;

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Service sécurité incendie ainsi qu'à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-12-1139 AUTORISATION / OCCUPATION D'UNE PARTIE DE LA CASERNE LOTBINIÈRE / UNITÉ COMMUNAUTAIRE DE MESURES D'URGENCE MONTÉRÉGIE

CONSIDÉRANT la demande présentée par l'Unité communautaire de mesures d'urgence Montérégie (UCMU) afin d'autoriser le stationnement d'un véhicule de service dans la caserne Lotbinière en contrepartie de quoi la Ville sera exonérée du paiement de la cotisation annuelle de six cents dollars (600 \$);

CONSIDÉRANT que cet organisme a pour but de venir en aide aux personnes sinistrées ainsi qu'aux pompiers, policiers et ambulanciers, et ce, sur les lieux même du sinistre;

CONSIDÉRANT que la présence de ce véhicule permettra de diminuer ses temps de réponse lors d'appels dans la région;

CONSIDÉRANT que cet espace n'est plus utilisé depuis l'ouverture de la caserne Forbes;

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin ET RÉSOLU unanimement

QUE l'organisme UCMU soit autorisé à stationner dans la caserne Lotbinière un véhicule de service en tout temps;

QUE cette entente soit conditionnelle à la production d'une attestation d'assurance responsabilité à l'égard de tout type de dommage découlant de la présence du véhicule et exonérant la Ville de toute responsabilité à l'égard du véhicule.

« ADOPTÉE »

11-12-1140 RÉSILIATION DE CONTRAT / DÉNEIGEMENT / STATIONNEMENTS DE LA CASERNE, DES RUELLES ET DES PUITS - SECTEUR ÉLOIGNÉ

CONSIDÉRANT le contrat pour les services de déneigement des stationnements de la caserne, des ruelles et des puits du secteur éloigné adjugé à Entretien JTD déneigement à la suite d'une demande de prix auprès de trois (3) fournisseurs;

CONSIDÉRANT que les documents transmis aux fournisseurs indiquaient la nécessité de fournir une chargeuse rétrocaveuse;

CONSIDÉRANT que la chargeuse rétrocaveuse n'est pas utile pour les travaux visés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de résilier le contrat et de procéder à une nouvelle demande de prix;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU unanimement

QUE le contrat adjugé à Entretien JTD déneigement le 23 novembre 2011 à la suite d'une demande de prix pour les services de déneigement des stationnements de la caserne, des ruelles et des puits du secteur éloigné soit résilié en date des présentes.

« ADOPTÉE »

11-12-1141 PROLONGATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-08-31 / EXPLOITATION DE LA STATION D'ÉPURATION ET DES OUVRAGES CONNEXES

CONSIDÉRANT que le contrat initial pour l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes adjugé par la résolution 08-12-1039 est d'une durée de trois (3) ans finissant avec l'année 2011 et qu'il y a possibilité de prolongation de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur aux usines de prolonger le contrat d'exploitation pour les années 2012 et 2013;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de prolonger le contrat n° 401-110-08-31 pour l'exploitation de la station d'épuration et des ouvrages connexes à la firme TEKNO – Nouvelles technologies inc., 101, boulevard Roland-Therrien, bureau 110, Longueuil (Québec), J4H 4B9, pour deux (2) années additionnelles, soit les années 2012 et 2013, et ce, selon les conditions énoncées au devis;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-00-445;

(Budget 2012).

« ADOPTÉE »

11-12-1142 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-47 / GESTION DES BOUES DE LA STATION D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public pour les services de gestion des boues de la station d'épuration pour une (1) année et quatre (4) années supplémentaires optionnelles, trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 décembre 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, deux (2) des trois (3) soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-47;

CONSIDÉRANT que les prix soumissionnés sont approximatifs et que le coût réel du contrat sera déterminé en fonction des quantités de boues produites;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Conteneurs Castonguay inc., 1991, montée Labossière, Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8P2, pour les services de gestion des boues de la station d'épuration, et ce, au coût estimé de trois cent soixante-dix-neuf mille quatre cent soixante-quinze dollars et six cents (379 475,06 \$), incluant les taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-47;

QUE le directeur aux usines soit autorisé à émettre les bons de commande requis sur la base des taux unitaires apparaissant à la soumission, à savoir :

- transport et valorisation : soixante-six dollars et quatre-vingt-six cents (66,86 \$), la tonne métrique humide, taxes applicables non comprises;
- transport et enfouissement : cent trois dollars et trente-huit cents (103,38 \$), la tonne métrique humide, taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-414-00-456;

(Budget 2012).

« ADOPTÉE »

11-12-1143 ORDRES DE CHANGEMENT N° 1 À 9 / TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CONDUITES D'EAU POTABLE – RUE SAINT-JOSEPH ET AVENUE SAINT-HENRI / RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER SUR L'AVENUE SAINT-HENRI

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n° 1 à 9 reliés au projet « Travaux de réhabilitation de conduites d'eau potable – rue Saint-Joseph et avenue Saint-Henri / Réhabilitation du réseau routier sur l'avenue Saint-Henri » totalisant un montant de trente-cinq mille six cent trente-huit dollars et soixante-seize cents (35 638,76 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit imputée aux postes budgétaires 02-413-00-712 et 03-200-00-721;

QU'à cette fin sont autorisés les transferts de crédits suivants :

DE: 03-200-00-721 (Transferts aux act. inv. – infrastructures) 11 500 \$
DE: 02-452-50-951 (Quote-part MRC – écocentre) 12 040 \$
À: 02-413-00-712 (Biens durables – réhabilitation aqueduc) 23 540 \$

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-12-1144 ORDRE DE CHANGEMENT N° 13 / CONSTRUCTION DE LA CASERNE D'INCENDIE – RUE FORBES / RÈGLEMENT N° 1583

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 13 relié au projet « Construction de la caserne d'incendie sur la rue Forbes – Règlement n° 1583 » totalisant un montant de quarante-cinq mille soixante dollars et vingt-neuf cents (45 060,29 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement nº 1583.

« ADOPTÉE »

11-12-1145 CHOIX DES PROFESSIONNELS / TRAVAUX DE PROLONGEMENT DE LA RUE MONTGOMERY (VOIRIE ET DRAINAGE) / RÈGLEMENT N° 1638

CONSIDÉRANT le projet de règlement n° 1638 visant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Fréchette Construction inc. » en vue des travaux de prolongement de la rue Montgomery (voirie et drainage);

CONSIDÉRANT que l'article 0.8 du protocole d'entente à intervenir stipule que les professionnels qui seront affectés à la réalisation de ce projet seront choisis par la Ville;

CONSIDÉRANT que les plans et devis de ce projet sont finalisés à la satisfaction de la Ville;

Il est PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville confirme le choix de « Fréchette Construction inc. » à l'égard du mandat qu'il a confié à la firme CDGU inc. pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de prolongement de la rue Montgomery (voirie et drainage);

QUE M. Benoit Lajoie, arpenteur-géomètre, soit choisi afin de procéder, avant les travaux prévus de ce projet, à l'installation des repères nécessaires à l'intérieur des emprises de la rue;

QUE la firme Groupe ABS inc. soit choisie afin de donner le soutien nécessaire à l'ingénieur-résidant chargé de la surveillance des travaux aux fins de vérifier la qualité et la mise en place des matériaux posés sur ce projet et d'assurer que tous les rapports soient transmis au chef de division – Technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

QUE tous ces professionnels soient mandatés par « Fréchette Construction inc. », le tout en conformité avec le protocole d'entente à intervenir faisant l'objet de l'annexe A du projet de règlement n° 1638.

« ADOPTÉE »

11-12-1146 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / CARACTÉRISATION BIOLOGIQUE / TERRAINS NON BÂTIS EN ZONE BLANCHE / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-52 (401-110-158)

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Environnement, en date du 28 novembre 2011, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres par invitation n° 401-110-11-52 à l'égard de services professionnels en vue de la caractérisation biologique des terrains non bâtis en zone blanche sur le territoire de la Ville de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

11-12-1147 CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION / SERVICES PROFESSIONNELS / INSPECTION DE LA MISE EN PLACE DES PARTIES DE TOITURE « C » ET « D » DU CENTRE MULTISPORTS / APPEL D'OFFRES N° 202-110-1601-12

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les exigences et les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

II es

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères d'évaluation et de pondération contenus au document préparé par le Service du développement et de l'aménagement du territoire – division Technique, en date du 30 novembre 2011, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres par invitation n° 202-110-1601-12 à l'égard de services professionnels en vue de l'inspection de la mise en place des parties de toiture « C » et « D » du Centre multisports.

11-12-1148 ACQUISITION / LOTS 4 609 590, 4 609 591, 4 609 592 ET 4 609 593 (RUES) / LOTS 4 609 514 ET 4 609 594 (PASSAGES PIÉTONNIERS) / PARTIES DES RUES BEETHOVEN, DE TONNANCOUR, BACH ET SCHUBERT / OFFICIALISATION DES ARRÊTS OBLIGATOIRES

CONSIDÉRANT que les travaux de construction d'une partie des rues Beethoven, de Tonnancour, Bach et Schubert sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition des lots 4 609 590, 4 609 591, 4 609 592 et 4 609 593 (rues) ainsi que des lots 4 609 514 et 4 609 594 (passages piétonniers) et de décréter lesdites parties de rue ouvertes;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8.1 du Règlement nº 1160, le Conseil municipal a le pouvoir de décréter l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur le territoire en vue d'assurer la sécurité du public;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à Belliveau Sauvé Roy, notaires, afin de préparer et recevoir l'acte notarié de cession de parties des rues Beethoven (lot 4 609 590), de Tonnancour (lot 4 609 591), Bach (lot 4 609 592) et Schubert (lot 4 609 593), ainsi que des passages piétonniers (lots 4 609 514 et 4 609 594);

QUE les parties de rues identifiées ci-haut soient décrétées ouvertes en date de la conclusion de l'acte à intervenir;

QUE la Ville décrète l'arrêt obligatoire des véhicules routiers aux endroits suivants :

- sur la rue Beethoven à l'intersection de la rue de Tonnancour;
- sur la rue Bach à l'intersection de la rue Schubert;
- sur la rue Schubert à l'intersection de la rue Beethoven;
- sur la rue Beethoven, dans les deux (2) directions, à l'intersection de la rue Mozart;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit acte notarié et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, au Service des travaux publics ainsi qu'au Service sécurité incendie;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-200-00-723;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-12-1149 ACQUISITION / LOTS 4 712 154 (RUE) ET 4 712 078 (PASSAGE PIÉTONNIER) / PARTIE DE LA RUE MOZART / OFFICIALISATION DES ARRÊTS OBLIGATOIRES

CONSIDÉRANT que les travaux de construction d'une partie de la rue Mozart sont maintenant complétés à la satisfaction de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition du lot 4 712 154 (rue) ainsi que du lot 4 712 078 (passage piétonnier) et de décréter ladite partie de rue ouverte;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 8.1 du Règlement nº 1160, le Conseil municipal a le pouvoir de décréter l'arrêt obligatoire des véhicules routiers sur le territoire en vue d'assurer la sécurité du public;

II est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement QUE mandat soit confié à Belliveau Sauvé Roy, notaires, afin de préparer et recevoir l'acte notarié de cession de la partie de la rue Mozart (lot 4 712 154) ainsi que du passage piétonnier (lot 4 712 078);

QUE la partie de rue identifiée ci-haut soit décrétée ouverte en date de la conclusion de l'acte à intervenir:

QUE la Ville décrète l'arrêt obligatoire des véhicules routiers aux endroits suivants :

- sur la rue Mozart à l'intersection de la rue Beethoven;
- sur la rue Mozart près du lot 4 712 141;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit acte notarié et tout autre document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

QU'une copie de cette résolution soit transmise à la Sûreté du Québec, poste est de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, au Service des travaux publics ainsi qu'au Service sécurité incendie;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 03-200-00-723;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-12-1150 ORDRE DE CHANGEMENT N $^{\circ}$ 1 / DÉMOLITION DE LA CASERNE SUR LA RUE JEANNOTTE ET CONSTRUCTION D'UN STATIONNEMENT POUR L'ARÉNA / RÈGLEMENT N $^{\circ}$ 1610

Il est PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve l'ordre de changement n° 1 relié au projet « Démolition de la caserne sur la rue Jeannotte et construction d'un stationnement pour l'aréna – Règlement n° 1610 » totalisant un montant de mille quatre cent trente-deux dollars et quatre-vingt-dix cents (1 432,90 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement nº 1610.

« ADOPTÉE »

11-12-1151 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / RÉUNION DU 15 NOVEMBRE 2011

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 15 novembre 2011.

« ADOPTÉE »

11-12-1152 PIIA / 282 À 284, RUE CHICOINE / RÉNOVATION EXTÉRIEURE ET AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT EXISTANT / ZONE C2-718 / CCU Nº 11-11-175

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-11-175 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 novembre 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent ET RÉSOLU unanimement QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 282 à 284, rue Chicoine, le projet de rénovation extérieure et d'agrandissement du bâtiment existant, le tout tel que montré aux plans déposés, et ce, sous réserve toutefois de la plantation d'un arbre à déploiement moyen, rusticité 4, tel que le prévoit l'article 2.2.17.3.4 du Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

11-12-1153 PIIA / 415, AVENUE SAINT-CHARLES / REMPLACEMENT DES FENÊTRES, DES ESCALIERS D'ISSUE ET DU REVÊTEMENT DE TOIT (BÂTIMENT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ET NOYAU PATRIMONIAL DU VIEUX-VAUDREUIL) / ZONE C2-258 / CCU N° 11-11-176

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-11-176 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 novembre 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 415, avenue Saint-Charles, le projet de rénovation extérieure tel que montré aux plans n° 110524 préparés par Dubé Matte et Associés architectes en date du 25 octobre 2011, à l'exception toutefois des travaux de réfection de la toiture qui devront faire l'objet d'une approbation à une séance ultérieure où devront être présentées d'autres alternatives avec l'utilisation de la tôle, le tout sous réserve cependant que soit peint l'ensemble des balustrades de la même couleur que les colonnes.

« ADOPTÉE »

11-12-1154 DÉROGATION MINEURE / 2499, RANG SAINT-ANTOINE / QUAIS DE CHARGEMENT/DÉCHARGEMENT EN COUR AVANT / LOT 2 325 620 / ZONE I2-752 / CCU N° 11-11-177

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure produite par M. Louis-Philippe Boucher;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-11-177 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 novembre 2011;

CONSIDÉRANT l'avis publié dans l'édition du 26 novembre 2011 du journal Première Édition;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2499, rang Saint-Antoine;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 2499, rang Saint-Antoine, afin d'autoriser deux (2) quais de chargement/déchargement en cour avant alors que l'article 2.2.16.3.1.1 du Règlement de zonage n° 1275 ne les autorise qu'en cour latérale ou arrière.

11-12-1155 MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 1275 / 1005, AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND / AUTORISATION / GROUPE USAGE « COMMERCE DE QUARTIER (C2) » / PROPOSITION D'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT DES ACCÈS (PIIA) / ZONE C2-415 / CCU N° 11-11-178

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-11-178 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 novembre 2011;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin ET RÉSOLU unanimement

QUE mandat soit confié à la Division urbanisme du Service du développement et de l'aménagement du territoire dans le but de modifier la grille des usages et normes de la zone C2-415 du Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser l'ensemble du groupe d'usage commerce de quartier (C2);

QUE soit reportée à une séance ultérieure l'approbation du PIIA à l'égard du projet d'implantation d'une nouvelle construction et l'aménagement des accès au site, et ce, sous réserve des conditions suivantes :

- la révision de l'implantation en respectant notamment les bandes de verdure de 3 mètres, la plantation obligatoire, les marges du bâtiment, les dimensions des cases de stationnement et l'espace de chargement/déchargement;
- l'implantation doit faire l'objet d'une vérification par le Service sécurité incendie;
- les aires de manœuvre des espaces de chargement/déchargement doivent être validées;
- le maintien de l'exigence des matériaux de finition extérieure tel que prévu à l'article 3.2.87 du Règlement de zonage n° 1275;
- le concept architectural doit être conforme aux objectifs et critères du Règlement n° 1277 sur les PIIA, section « Lanière patrimoniale »;
- les accès à la voie publique doivent être revus;
- un concept d'affichage pour l'ensemble du bâtiment doit être présenté;
- le projet doit prévoir des conteneurs semi-enfouis pour les ordures et le recyclage.

« ADOPTÉE »

11-12-1156 PIIA / 40, RUE SAINT-MICHEL / RESTAURATION DE LA GALERIE (BÂTIMENT D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ET NOYAU PATRIMONIAL DU VIEUX-VAUDREUIL) / ZONE H5-254 / CCU N° 11-11-179

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-11-179 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 novembre 2011;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 40, rue Saint-Michel, le projet de restauration, le tout tel que décrit au rapport préparé par le propriétaire reçu à la Division urbanisme le 21 octobre 2011.

11-12-1157 ACHAT DE CASES DE STATIONNEMENT / 418, AVENUE SAINT-CHARLES / CCU Nº 11-11-180

CONSIDÉRANT la recommandation n° 11-11-180 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 15 novembre 2011;

CONSIDÉRANT les motifs y invoqués;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte, à l'égard de l'immeuble sis au 418, avenue Saint-Charles, la demande d'exemption de l'obligation de fournir cinq (5) cases de stationnement, et ce, conditionnellement au paiement de la somme de mille dollars (1 000 \$) par case tel que prévu à l'article 2.2.16.1.1.4 a) du Règlement de zonage n° 1275.

« ADOPTÉE »

11-12-1158 PRIX HUBERT-REEVES / LAURÉATS 2011

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite souligner les réalisations ou initiatives à caractère environnemental de ses citoyens, organismes et commerces en remettant annuellement des prix d'une valeur totale de trois mille dollars (3 000 \$);

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures lancé par la Division environnement et l'étude des candidatures reçues par le comité environnement;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville octroie une bourse de mille dollars (1 000 \$) aux lauréats de chacune des catégories identifiées ci-dessous pour leur projet présenté dans le cadre du prix Hubert-Reeves, édition 2011 :

- Catégorie citoyen: M^{me} Monica Brinkman projet de mosaïque recyclée;
- Catégorie organismes ou institutions à but non lucratif : Festival de cirque de Vaudreuil-Dorion réalisation d'un festival carboneutre;
- Catégorie industries et commerces: Garage M.D.R. Castonguay inc. certification clef verte:

QUE des félicitations soient adressées à tous les participants;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-470-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

11-12-1159 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1633 / PLANS ET DEVIS / SURVEILLANCE DES TRAVAUX / HONORAIRES PROFESSIONNELS / PAVAGE, BORDURES, TROTTOIRS, PISTE CYCLABLE ET TRAVAUX CONNEXES / PARTIE DE LA RUE ELMER-LACH ET DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de pavage, bordures, trottoirs et piste cyclable, incluant tous les travaux connexes, d'une partie de la rue Elmer-Lach et de l'avenue André-Chartrand en décrétant un emprunt de six cent cinq mille dollars (605 000 \$) à ces fins.

11-12-1160 ADOPTION DE PROJET / RÈGLEMENT Nº 1638 / PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET « FRÉCHETTE CONSTRUCTION INC. » / TRAVAUX DE VOIRIE ET DE DRAINAGE / PROLONGEMENT DE LA RUE MONTGOMERY

Il est PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU unanimement

QUE le projet de règlement n° 1638 intitulé :

« Règlement consistant à un protocole d'entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Fréchette Construction inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, les travaux de voirie et de drainage dans le prolongement de la rue Montgomery, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 16 janvier 2012 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

« ADOPTÉE »

11-12-1161 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1638 / PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA VILLE ET « FRÉCHETTE CONSTRUCTION INC. » / TRAVAUX DE VOIRIE ET DE DRAINAGE / PROLONGEMENT DE LA RUE MONTGOMERY

La conseillère M^{me} Guylène Duplessis donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, elle présentera, pour adoption, un règlement consistant à un protocole d'entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Fréchette Construction inc. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, les travaux de voirie et de drainage dans le prolongement de la rue Montgomery, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes

11-12-1162 ADOPTION PREMIER PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-165 / MODIFICATION À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE C2-415 / AUTORISATION / CLASSE D'USAGE COMMERCE URBAIN (C2) / SECTEUR DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES ET DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier projet de règlement n° 1275-165 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de remplacer la grille des usages et normes de la zone C2-415 pour autoriser la classe d'usage commerce urbain (C2) »,

soit adopté;

QU'une assemblée publique de consultation soit tenue le 16 janvier 2012 à 19 h à l'hôtel de ville aux fins de cette consultation et qu'à cet effet le greffier publie les avis requis;

QUE copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

11-12-1163 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1275-165 / MODIFICATION À LA GRILLE DES USAGES ET NORMES DE LA ZONE C2-415 / AUTORISATION / CLASSE D'USAGE COMMERCE URBAIN (C2) / SECTEUR DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES ET DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin de remplacer la grille des usages et normes de la zone C2-415 pour autoriser la classe d'usage commerce urbain (C2).

11-12-1164 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 2005-05 / AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 2005-05 et renoncent à sa lecture:

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement nº 2005-05 intitulé :

« Règlement aux fins d'augmenter le montant du fonds de roulement de la Ville de Vaudreuil-Dorion de 1 000 000 \$ à même une partie du surplus accumulé de son fonds général ».

« ADOPTÉE »

11-12-1165 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-163 / MODIFICATION DE L'ARTICLE 3.1.8 / AUTORISATION / BUREAU DE PROFESSIONNELS ET AUTRES COMMERCES DE SERVICES SITUÉS DANS UNE HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE OU CONTIGUË

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 7 novembre 2011 un projet de règlement portant le n° 1275-163;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 21 novembre 2011 à 19 h;

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-163 et renoncent à sa lecture:

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement nº 1275-163 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 en modifiant l'article 3.1.8 afin d'autoriser un bureau de professionnels et autres commerces de services situés dans une habitation unifamiliale jumelée ou contiguë ».

« ADOPTÉE »

11-12-1166 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1275-164 / AUTORISATION / USAGES ADDITIONNELS À L'USAGE PRINCIPAL / ZONE C3-217 / SECTEUR DES CHENAUX – AUTOROUTE 40

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 7 novembre 2011 un projet de règlement portant le n° 1275-164;

ATTENDU qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 21 novembre 2011 à 19 h:

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1275-164 et renoncent à sa lecture;

II es

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement nº 1275-164 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'autoriser des usages additionnels à l'usage principal à la zone C3-217 ».

« ADOPTÉE »

11-12-1167 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1480-07 / RÈGLEMENT MODIFIANT DE NOUVEAU LE RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS

Le conseiller M. Gabriel Parent donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant de nouveau le Règlement imposant un mode de tarification pour le financement de certains biens, services ou activités.

11-12-1168 AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, savoir :

- Installation d'une enseigne au 450, rue Aimé-Vincent, identifiant le Centre d'études collégiales de Vaudreuil-Dorion.

« ADOPTÉE »

11-12-1169 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS / DEMANDE DE SUBVENTION / HÔTEL DE VILLE / AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de Vaudreuil-Dorion de se doter d'un hôtel de ville répondant aux besoins de la population;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite présenter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités;

CONSIDÉRANT que le projet susdit rencontre les objectifs du programme;

CONSIDÉRANT que la Ville confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

II est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele ET RÉSOLU unanimement

QUE M^{me} Manon Bernard, directrice générale, soit autorisée à présenter et à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, tout document relatif à une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

« ADOPTÉE »

11-12-1170 PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

11-12-1171 PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

11-12-1172 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 33 la séance soit levée.

VILLE DE VAUDREUIL-DORION
Guy Pilon, maire
Jean St-Antoine, OMA, greffier